

**ARRÊTÉ n° RH 24 / 2025
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la commune de Vendargues,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 32/2017 en date du 28.09.2017 portant détermination des ratios promus / promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 21.09.2017,

Vu l'arrêté n° 220/2021 en date du 28.05.2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du Comité Social Territorial en date du 25.05.2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2° CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GALLO Sophie	Adjoint territorial d'animation	01.01.2025

AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BARONI Xavier	Agent de maîtrise	01.01.2025

AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FABREGUES Enzo	Adjoint technique territorial	01.01.2025
CRINON Linda	Adjoint technique territorial	01.11.2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Hérault qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Le Maire,

Guy LAURET



PUBLIÉ LE :